

Formulaire de détaxe

Pour les résidents hors Union Européenne âgés de 16 ans et plus

Vous avez fait un achat sur notre site ou auprès de l'un de nos conseillers, et vous souhaitez vous faire rembourser la TVA française ?

Il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous et de nous le faire parvenir accompagné des documents justificatifs suivants :

- la copie de votre passeport valide (page où figure le numéro du passeport)
- dans le cas d'une expatriation, la copie de la page de votre passeport présentant votre visa valide ou une photocopie de votre carte consulaire valide
- un RIB (pour le virement bancaire)
- la facture correspondant à votre achat, que vous trouverez dans votre compte client.

Numéro de commande* :

Nom du client* :

Prénom* :

Téléphone* :

Adresse e-mail* :

Nationalité* :

Adresse* :

Code Postal* :

Pays* :

Numéro passeport / Numéro pièce d'identité* :

Date validité passeport* :

Date de naissance* :

*champs requis

Veillez à bien renseigner toutes les informations demandées faute de quoi votre demande ne pourra pas être prise en compte.

Ces documents peuvent nous être transmis par les moyens suivants :

Courrier : **Trilobe**
18 rue Volney
75002 Paris
France

Mail : **cercle@trilobewatches.com**

Mode de remboursement choisi : Chèque Virement*

*Si vous choisissez le remboursement par virement, il est impératif de joindre un relevé d'identité bancaire.

Formulaire de détaxe

Pour les résidents hors Union Européenne âgés de 16 ans et plus

Conditions pour bénéficiaire de la détaxe

La détaxe correspond à un remboursement de T.V.A. (taxe sur la valeur ajoutée) accordé aux personnes de passage en France pour moins de 6 mois. Les marchandises achetées doivent être réservées à un usage personnel et être transportées dans les bagages du client. La détaxe ne s'adresse pas aux résidents de l'Union Européenne, des départements d'outre-mer et de Monaco. Elle ne concerne pas non plus les étudiants, stagiaires et travailleurs immigrés habitant en France, même s'ils retournent définitivement dans leur pays d'origine.

Comment bénéficier de la détaxe ?

Afin d'accélérer le traitement de votre dossier, pensez à nous transmettre ces éléments – parfaitement lisibles – aussitôt votre commande validée. À la réception de ces documents et une fois votre montre remise, nous vous ferons parvenir le bordereau officiel de vente à l'exportation.

Lorsque vous sortez de l'Union européenne, vous présentez à la douane pour enregistrement le bordereau de vente à l'exportation (accompagné de la facture correspondant à vos achats).

Votre remboursement interviendra ensuite dans un délai moyen de 6 semaines par virement bancaire ou chèque.

À noter :

Votre passage en douane doit intervenir dans un délai de 3 mois à compter de la fin du mois dans lequel la montre vous aura été remise en main propre.

Nous vous invitons pour plus d'informations à consulter le site du gouvernement Français.

Le recours à la détaxe n'est pas obligatoire.

Trilobe Watches se réserve le droit de refuser une demande de détaxe qui ne répondrait pas aux conditions requises dans le **Bulletin Officiel des Douanes**.

Nous apportons tout le soin nécessaire à la mise à jour de cette notice. Trilobe Watches ne peut cependant être tenu responsable d'éventuelles erreurs dans le contenu des informations ci-dessus. Nous ne pourrions en particulier prendre en charge un éventuel remboursement en cas de non-respect des démarches administratives ou si votre commande ne remplit pas les critères nécessaires pour bénéficier de la détaxe.

Il vous est possible de consulter le site suivant pour plus de détails :

www.douane.gouv.fr

Pour plus d'informations également, n'hésitez pas à nous contacter sur **cercle@trilobewatches.com**